
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de Train de l'Est
Lien ferroviaire entre Mascouche/Terrebonne et Repentigny
par l'Agence métropolitaine de transport**

Dossier 3211-08-009

Le 10 septembre 2008

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de Train de l'Est, lien ferroviaire entre Mascouche/Terrebonne et Repentigny par l'Agence métropolitaine de transport répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2006-07-06	Réception de l'avis de projet au MDDEP
2006-08-23	Délivrance de la directive
2008-05-02	Réception de l'étude d'impact
2008-05-13 au 2008-07-09	Consultation auprès des ministères et organismes
2008-07-04	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2008-07-11	Transmission de questions et commentaires additionnels
2008-07-08	Réception des réponses de l'initiateur aux questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Les secteurs de l'est de Montréal et de la couronne nord-est présentent des lacunes au niveau des infrastructures lourdes de transport collectif. Dans le but de remédier à cette situation, le

gouvernement du Québec a annoncé, le 17 mars 2006, son intention de mettre en place une nouvelle ligne de trains de banlieue. Les objectifs de ce projet sont de consolider et d'accroître l'usage des transports collectifs, d'améliorer la desserte de ces secteurs en offrant une alternative à l'automobile, de réduire la congestion routière en période de pointe et de favoriser le développement économique et urbain du secteur à l'étude.

Le projet du Train de l'Est s'inscrit dans la partie nord de la ville de Montréal et dans la couronne nord-est de la région métropolitaine. Cependant, le tracé assujéti à l'évaluation environnementale est plus restreint. En effet, le tracé concerné par l'étude d'impact traverse les villes de Charlemagne, de Repentigny, de Terrebonne et de Mascouche. Plus précisément, le Train de l'Est empruntera l'emprise de la voie ferrée du Canadien National (CN) entre Montréal et Repentigny, puis une nouvelle voie ferroviaire construite en grande partie dans l'emprise de l'autoroute 640, et enfin, la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP) à Mascouche.

La nouvelle voie ferrée à construire mesure 14,5 kilomètres entre le boulevard Céline-Dion à Charlemagne et la gare terminale de Mascouche. Le tronçon concerné par l'étude d'impact s'étend cependant sur une longueur de 14,87 kilomètres entre les sites des gares de Charlemagne et Mascouche, car le Train de l'Est empruntera la voie ferrée actuelle du CN sur 370 mètres à Charlemagne. Des structures d'insertion seront requises au-dessus de l'autoroute 640 pour y implanter la nouvelle voie ferrée au centre du terre-plein. De plus, des passages à niveaux, un pont ferroviaire au-dessus de la rivière Mascouche, des ouvrages de franchissement pour les ruisseaux Saint-Charles, Fossé de Feu et La Grande Débouche ainsi qu'un pont d'étagement au-dessus du boulevard Pierre-Le Gardeur devront être construits ou modifiés. La construction de la voie ferrée et son exploitation créeront des impacts résiduels faibles ou moyens. Les impacts moyens concernent les boisés, les milieux humides et les milieux agricole et urbain. Les mesures d'atténuation permettront de ramener les impacts du climat sonore lors de la phase d'exploitation à « nul ».

La construction des gares de Charlemagne, de Repentigny, de Terrebonne et de Mascouche (gare terminale et garage) et de leurs installations connexes fait aussi partie du projet étudié dans l'étude d'impact. Les impacts résiduels des gares seront surtout faibles. Cependant, lors de sa construction, la gare de Terrebonne aura des impacts résiduels moyens sur un boisé, un milieu humide et sur les infrastructures et les services publics. De plus, lors de leur exploitation, les gares auront des impacts résiduels moyens sur le paysage.

Le coût global du projet est estimé à 300 millions de dollars, dont environ 105 millions pour les coûts de construction des infrastructures fixes. La fin de la construction de la voie ferrée est prévue pour l'automne 2010. La mise en service du Train de l'Est est prévue pour décembre 2010.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEP et les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction des politiques de l'eau;
- la Direction des politiques en milieu terrestre;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports;
- le ministère du Tourisme.

L'avis sur la recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT. *Projet du Train de l'Est – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Rapport principal*, par Groupement DS-SM-HMM en collaboration avec STV Incorporated, avril 2008, 368 p.;
- AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT. *Projet du Train de l'Est – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Annexes*, par Groupement DS-SM-HMM en collaboration avec STV Incorporated, avril 2008, pagination multiple;
- AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT. *Projet du Train de l'Est – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Réponses aux questions et commentaires*, par Groupement DS-SM-HMM avec la collaboration de STV Incorporated, août 2008, 61 p.;
- AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT. *Projet du Train de l'Est – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Complément de réponses aux questions et commentaires*, par Groupement DS-SM-HMM avec la collaboration de STV Incorporated, août 2008, 6 p.;
- Lettre de M. Jean Hardy, de l'Agence métropolitaine de transport, à M. Hervé Chatagnier, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 10 septembre 2008, concernant les dernières questions posées par le MDDEP dans le cadre du projet de Train-de-L'Est, 1 p.

L'analyse du dossier démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 23 août 2006. La consultation auprès des unités administratives concernées du MDDEP et des ministères a été menée pour les documents de l'étude d'impact (rapport principal et annexe). Pour ce qui est du document complémentaire, il a été soumis pour information, les spécialistes étant invités à transmettre leurs commentaires ou leurs questions, le cas échéant. Les commentaires ou questions reçus seront aussitôt envoyés à l'initiateur pour une réponse dans les plus brefs délais.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Hervé Chatagnier, géographe
Chargé de projet
Service des projets en milieu terrestre

Hubert Gagné, géographe
Analyste
Service des projets en milieu terrestre